

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
05 octobre 2007

En exercice :35
Présents :32
Titulaires : 31
Suppléants :1
Pouvoirs :1
Absents3

Convocation adressée à chaque délégué titulaire et suppléant le 24 septembre 2007 pour la session ordinaire du vendredi 05 octobre 2007

L'an deux mil sept, le cinq octobre les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon, désignés par leur Conseil Municipal, se sont réunis à la Salle Polyvalente de MIELLIN, sous la Présidence de M. CUYNET Daniel, Président,

Etaient Présents:

Messieurs CUYNET Daniel, Président, DAGUE Alain, LINDER Paul, Vice-présidents, Mr BEURIER Patrice, Mme LAMBOLEY Marie-Louise, Mrs SEGUIN Michel, NOEL Rémy, SARRE Vincent, CARDOT Maurice, Mme JEANBLANC Odile, Mrs CLAUDEL Hubert, GUERRE Christian, Mmes VALDENAIRE Sylviane, GRANDGIRARD Janine, DAVIOT Rose-Marie, FRESLIER Marie-Claire, MAIROT Marie-Ange, Mrs CHATELOT Henri, PINOT Régis, Mme POULMAR Gilberte, Mrs TACHET Jean-Claude, TOILLON Gérard, BERTRAND Yves, LANDRY-CHAPITEY Maurice, GILLET Denis, HENNEQUIN Michel, Mme GATSCHINE-HENNEQUIN Marie, Mrs BRESSON Michel, SAINTIGNY Henri, GRANDMOUGIN Jean-Pierre, MOUGENOT Bernard.

Absents représentés par délégués suppléants :

- Mr BRULTEY Roger qui donne pouvoir à M. DALVAL Jean-Marc.

Absents :

- Mrs PERNOT Jean, LALLOZ Jacques, GROSJEAN Stéphane

Madame GATSCHINE-HENNEQUIN Marie a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M. le Président souhaite la bienvenue à tous les conseillers communautaires présents ce soir.

CONTRAT APPUI + : VALIDATION DE LA PROGRAMMATION

Après avoir validé les 3 premiers documents de préparation à la signature du contrat APPUI+, il est temps de choisir la programmation des actions entrant dans le contrat.

M. Le Président énonce la proposition de programme d'actions :

- **Mise en œuvre du Plan Paysage** : 300 000 € (crédits APPUI+ : 75 000 €)
- **Développement du périscolaire** : 600 000 € (crédits APPUI+ : 150 000 €)
- **Extension du SIG** : 44 600 € (crédits APPUI+ : 11 150 €) M. le Président rappelle que le bureau a décidé d'inclure cette action pour répondre à des besoins éventuels qui pourraient se faire jour sur la période 2007-2013. De plus, l'opération prévue sur APPUI sera terminée à la fin de l'année. Les 2200 € restants vont être investis dans la mise en place d'une solution de consultation du plan cadastral pour le grand public à partir du site Internet de la CCHVO.
- **Création d'une maison des étangs** : M. le Président explique qu'il a été décidé de distribuer les derniers crédits pour une action touristique. Il s'offrait deux possibilités

; soit inscrire la création d'une maison des étangs ; soit inscrire la mise en valeur d'un étang. Le Président informe les conseillers que le projet de maison des étangs lui paraît plus mûr donc que le bureau a choisi de privilégier cette option. M. le Maire de Servance rappelle que ce projet est à envisager pour l'ensemble du plateau des Mille Etangs et qu'il faudra se rapprocher le cas échéant de la CC des 1000 Etangs. De plus, les services du Commissariat au Massif des Vosges qui gèrent les crédits de la Convention Interrégionale de Massif ont été plutôt optimistes quant à l'obtention de crédits sur cette opération. Enfin, M. le Président rappelle que ce projet n'est pas encore ficelé. Il aura besoin d'être affiné dans l'avenir pour être viable.

La programmation APPUI+ est adoptée à l'unanimité.

O.P.A.H. : DESIGNATION DU MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE

Le Président rappelle qu'une première délibération en date du 22 juin sollicitait les différents financeurs pour le lancement d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH. Suite à cela, le Conseil Général et l'ANAH ont demandé aux trois communautés de communes de préciser leurs intentions en cadrant les choses de manière officielle en :

- Désignant un maître d'ouvrage délégué pour l'opération qui lancera l'étude pré-opérationnelle
- Sollicitant les crédits d'étude du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'ANAH pour l'étude (respectivement 30, 15 et entre 20 et 40 %)

Après une réunion de travail le 20 septembre dernier, il a été décidé de déléguer la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de communes des Mille Etangs qui est à l'origine du projet.

Le conseil décide à l'unanimité de déléguer la maîtrise d'ouvrage de l'opération à la CC des Mille Etangs. Il autorise le Président à signer tout document afférent au dossier et sollicite les crédits d'étude (voir ci-dessus)

Après validation du cahier des charges, la consultation pour recruter le bureau d'étude sera lancée rapidement. Les premiers crédits d'OPAH seront sans doute mobilisés à l'automne 2008. M. le Président explique qu'un volet du cahier des charges sera consacré aux commerces afin de savoir s'il est opportun de lancer une ORAC sur le territoire des 3 communautés de communes.

Enfin, M. le Président informe que la commune d'Ecromagny ne fait pas partie du périmètre d'OPAH.

PLAN PAYSAGE : SOLLICITATION DE SUBVENTIONS POUR LES ACTIONS DE SENSIBILISATION

M. le Président informe le Conseil Communautaire du refus du Conseil Général de financer ces opération au titre du contrat APPUI (date limite de dépôt des dossiers : 31/12/2006). Cependant, les crédits engagés avant le 31/12/2006 sur d'autres actions APPUI restent mobilisables par les Communautés de communes.

Après discussion avec les services du Conseil général, cette demande peut être renouvelée en mobilisant ces crédits sur les lignes "éducation à l'environnement". M. le Président rappelle que l'opération comporte 3 opérations pour un total de 14400 € :

- Une exposition grand public du diagnostic du Plan Paysage
- Des animations avec les écoles

- Des sorties grand public

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de solliciter le Conseil Général à hauteur de 25 %. Pour rappel, le Conseil Régional a lui aussi été sollicité à hauteur de 19 %.

SALLE MULTISPORTS DE SERVANCE : Attribution d'un Fonds de concours à la commune

Le dernier point à l'ordre du jour concerne l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Servance pour l'aménagement d'une salle Multisports à hauteur de 10 000 €. M.BRESSON expose son projet d'un montant prévisionnel d'environ 130 000 € HT.

Le projet s'inscrit dans logique de multi activité pour répondre à différents besoins :

- La pratique du sport-loisir
- Permettre aux écoles de pratiquer les activités sportives dans de bonnes conditions
- Offrir une solution en hiver pour le club de football de Servance-Ternuay

M. le Président informe que la Communauté de communes a toujours souhaité favoriser le développement des activités sportives dans toutes les communes. Il est donc favorable à l'attribution de ce fonds de concours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'accorder le fonds de concours de 10 000 €.

QUESTIONS DIVERSES

Filière-bois : M. le Président informe que la CCHVO va se rapprocher d'Action 70 et de la Chambre des Métiers pour essayer de définir une méthode de travail pour répondre aux besoins de la filière-bois. Une réunion avec les professionnels sera très certainement organisée pendant l'automne pour connaître les besoins et les attentes des professionnels du secteur.

Réouverture de points de vue : L'opération est en cours. Les travaux à la Cote 820, à la vierge des Neiges et au Mont de Vannes ont été effectués. Il restera à poser les tables de lecture à Château-Lambert (début novembre en principe) et à poser les tables de pique-nique à Servance et Saint-Barthélemy. M. le Président demande aux communes concernées si elles peuvent assurer la pose. Il restera à régler le problème du Roc du Plainet, où les négociations avec le propriétaire ne sont pas faciles.

EPN Servance : Concernant l'achat de matériel pour le site de Servance, le Président informe qu'obtenir l'autorisation de préfinancement par le Pays est loin d'être assurée. Les discussions sur le contrat de Pays ne débuteront que fin octobre. De plus, aucune demande n'a été formulée au Conseil Général et à l'Etat. M. le Président explique qu'il a l'intention d'acheter le matériel rapidement, même si cela doit se faire sans subventions.

Réhabilitation des décharges : C'est le bureau PROJETEC Environnement qui a été choisi pour être le maître d'œuvre de l'opération. Après une première rencontre le 3 octobre, une visite des 8 sites concernés est prévue jeudi 11. En parallèle, le maître d'œuvre a demandé que soient réalisés 8 levés topographiques pour pouvoir faire des propositions cohérentes. La CCHVO va se rapprocher des financeurs (ADEME + Conseil général) pour connaître les modalités de financement de ces levés.

Projet d'accueil des animaux errants : Il est rappelé la délibération en date du 22/06/07 qui exprime le refus de la CCHVO d'adhérer au projet de schéma départemental de protection

animale. Après les refus de nombreuses communautés de communes, le Pays Vesoul Val de Saône a décidé de réhabiliter le site de Dampvalley-lès-Colombe et de n'ouvrir le site qu'aux habitants du Pays. M. le Président informe que le Pays des Vosges Saônoises s'inquiète de cette situation et a décidé de créer un groupe de travail regroupant des élus pour trouver une solution au problème.

Projet AREMIS-Lure (zone de Malbouhans) : Une réunion d'information a eu lieu le 28 septembre dernier à Lure. Le Président du Conseil Général a exposé la création d'un syndicat mixte restreint entre la CC du pays de Lure, le Conseil Général et la Chambre de Commerce et d'Industrie avant la fin de l'année afin de régler les problèmes juridiques (protection du milieu naturel, documents d'urbanisme...).

Pour la phase opérationnelle, un syndicat mixte plus large sera créé avec la participation des communautés de communes volontaires.

Projet Retrouvance : M. PAHIN informe les conseillers qu'une réunion d'information a eu lieu le 2 octobre à Colmar. Le dossier était jusque-là bloqué par le refus du Conseil Général des Vosges de financer une partie du coût de l'aménagement des maisons forestières de ce département. Une solution aurait été trouvée : les crédits du CG 88 seraient remplacés par des crédits Convention Interrégionale de Massif.

Pour le projet de Miellin, le plan de financement reste le même. Les 24 % de la région Franche-Comté nous ont été attribués ainsi que 3 % de FNADT. Il ne reste plus qu'à obtenir les 9 % restant de l'Etat et les crédits du Conseil Général. Une délibération sera prise au prochain conseil pour demander l'attribution de cette subvention.

Ordures Ménagères : M. le Président présente l'état de recouvrement de la redevance des Ordures Ménagères pour les trois dernières années :

- 2005 : le taux de recouvrement est de 99,08 %. Il reste 3360,87 € à recouvrer
- 2006 : le taux est de 97,1 %. La somme restant à recouvrir est de 11 916,89 €.
- 2007 : pour cette année, le taux est de 93,71 %. Il reste 27 031,43 € à recouvrer.

Départ de l'adjoint administratif : M. le Président informe les présents de la demande de mutation de Mme Michèle MARION à la mairie de Fresse à compter du 1^{er} janvier 2008. M. le Président explique qu'il accepte cette demande et que la CCHVO a engagé une procédure de recrutement.

Le prochain conseil communautaire aura lieu à Melisey fin novembre.

Vu, Le Président,

D. CUYNET